



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALENCIENNOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 26 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le lundi 26 octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni salle du Conseil Syndical, sous la présidence de Monsieur Guy MARCHANT, Président du SIMOUV, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Président et affichée le 20 octobre 2020.

Délégués titulaires présents :

Mesdames Annie AVÉ-DELATTRE, Isabelle DENIZON-ZAWIEJA, Caroline DI CRISTINA, ~~Véronique DUPIRE~~, ~~Sandrine FRANCOIS-LAGNY~~, Sandrine GOMBERT.

Messieurs Yannick ANDRZEJCZAK (arrivée constatée au cours de la présentation du présent point), ~~Michaël ANIÉRÉ~~, Arnaud BAVAY, Ali BENYAHIA, Jean-Roger BERRIER, ~~Michel BLAISE~~, ~~Nicolas BOUCHEZ~~, ~~Salvatore CASTIGLIONE~~, Bruno CELLIER, Jean-Paul COMYN, Alain DÉE, Jean-Luc DELANNOY, Jean-François DELATTRE, ~~Laurent DEPAGNE~~, André DESMEDT, Waldemar DOMIN, Régis DUFOUR-LEFORT, Yves DUSART, Thierry GIADZ, ~~Jean-Marcel GRANDAME~~, Xavier JOUANIN, Didier JOVENIAUX, Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN, Grégory LELONG, Arnaud L'HERMINÉ, Guy MARCHANT, Jean-Marc MONDINO, Bruno RACZKIEWICZ, Ahmed RAHEM, Claude RÉGNIEZ, ~~Régis ROUSSEL~~, Jean-Paul RYCKELYNCK, Bruno SALIGOT, Daniel SAUVAGE, Dominique SAVARY, Jean-Marie TONDEUR, ~~Jean-Noël VERFAILLIE~~, ~~Éric WARMOES~~, ~~Francis WOJTOWICZ~~, Raymond ZINGRAFF.

Délégués suppléants présents :

Madame Christèle GOSSET
Madame Christine NELAIN
Monsieur Éric BLONDIAUX
Monsieur Agostino POPULIN

Liste des délégués absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Laurent DEPAGNE donne pouvoir à Monsieur Ahmed RAHEM
Monsieur Jean-Marcel GRANDAME donne pouvoir à Monsieur Régis DUFOUR-LEFORT

Liste des délégués excusés :

Monsieur Michel BLAISE

Liste des délégués absents et non excusés :

Madame Véronique DUPIRE
Madame Sandrine FRANCOIS-LAGNY
Monsieur Michaël ANIÉRÉ
Monsieur Nicolas BOUCHEZ
Monsieur Salvatore CASTIGLIONE

Monsieur Régis ROUSSEL
Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE
Monsieur Éric WARMOES
Monsieur Francis WOJTOWICZ

Secrétaire de séance :
Monsieur Grégory LELONG

Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2020_10_13

Objet : Désignation des représentants du SIMOUV auprès de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Scarpe-Aval

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5711-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 mars 2009 approuvant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Scarpe-Aval,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2019 portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Scarpe-Aval,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2019 modifiant la structure de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Scarpe-Aval,

Vu la délibération du Bureau Exécutif du SITURV du 4 juillet 2014, notifiée au Contrôle de légalité le 22 juillet 2014 et portant sur la désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Scarpe-Aval,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

Issu de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification qui fixe les objectifs à atteindre à l'échelle d'un bassin versant pour concilier les usages de la ressource en eau (eau potable, industrie, agriculture, écologie...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire.

A l'échelle locale, le SAGE de la Scarpe-Aval, piloté par le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 12 mars 2009 et fait actuellement l'objet d'une procédure de révision.

En vue d'assurer le suivi du bassin versant du SAGE, une Commission Locale de l'Eau (CLE) composée d'élus, d'usagers et de représentants de l'Etat a été créée par arrêtés préfectoraux du 28 avril 2014 et du 3 mars 2015.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2019, la CLE se compose comme suit :

- représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements : 23 membres ;
- représentants des usagers et du milieu associatif : 12 membres ;
- représentants de l'Etat : 9 membres.

Dans ce cadre et au vu des compétences exercées, le SIMOUV fait partie des structures membres de la CLE.

Par ailleurs, l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2019 prévoit que les structures membres sont représentées par un titulaire, désigné sans suppléance.

Compte tenu du renouvellement de l'Assemblée délibérante, il appartient au Comité Syndical de désigner un représentant titulaire à la CLE, étant précisé que ce dernier doit nécessairement faire partie du conseil municipal d'une commune du SAGE du bassin versant de la Scarpe-Aval.

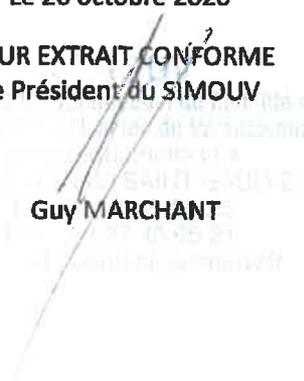
Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Waldemar DOMIN, ce dernier étant Maire de la commune de Château l'Abbaye (incluse dans le périmètre du bassin versant du SAGE de la Scarpe-Aval).

Aucune autre candidature ne s'étant manifestée et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de désigner Monsieur Waldemar DOMIN, Maire de la commune de Château l'Abbaye, en qualité de représentant du SIMOUV à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Scarpe-Aval.

Fait et délibéré en séance

Le 26 octobre 2020

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du SIMOUV


Guy MARCHANT

Affichée le : - 6 NOV. 2020

Transmise au Représentant de l'État le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.